

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 26 Février 2019  
CO 006 DE

Etaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD, Guillois, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX à Sylvie REGALDI, René MOLIN à Bernard AMIENS, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Dominique GAHIER à Roger GROS, Catherine CATHENOZ à Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Danièle CARDON, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Michel FRANCONY (Président), Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET.

Etaient absents : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, André PROST, Denis BRENIAUX, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Sylvain BENETRUY, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Laurent MENETRIER, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur François BOUVERET.

Convocation faite le : 18 février 2019

**Objet : Signature avenant CEJ et avenant PEDT.**

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)**

La Caisse d'allocations familiales (CAF) mène une politique d'action sociale en direction des familles à travers le cofinancement de différents services et équipements. Le contrat enfance jeunesse est un des outils de cette politique : convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse. Contrat établi sur 4 ans. Six contrats enfance existaient sur notre territoire :

CEJ	Equipements couverts	Echéance
Ex-CCAVV	ALSH péri et extra Arbois ; ALSH Vadans ; secteur jeunes Arbois ; RAM Arbois ; crèche Arbois	31/12/2019
Ex-CCCGP	ALSH péri Aumont, Le Fied, Poligny Perchées, Saint Lothain (les ALSH Colonne, Grozon, Poligny Brel n'étant pas déclarés avant le transfert à la CC en 2015, ils ne peuvent intégrer le CEJ), RAMI Poligny	31/12/2017

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 Février 2019  
**CO 006 DE (SUITE)**

**Objet : Signature avenant CEJ et avenant PEDT.**

<b>Poligny</b>	Crèche, ALSH Séquanaise, ALSH extra Poligny Perchées	
<b>Ex-CCPS</b>	Crèche, RAM	31/12/2019
<b>Salins</b>	ALSH péri, extra, secteur jeunes	Délibération Ville du 7/06/2016
<b>Saint Lothain</b>	ALSH extra	31/12/2018

VU la délibération du 5 juin 2014 de la communauté de communes du comté de Grimont Poligny validant la signature de la convention d'objectifs et de financement du CEJ pour 4 ans ;

VU la délibération du 19 décembre 2016 de la communauté de communes Arbois Vignes et Villages validant la signature de la convention d'objectifs et de financement du CEJ pour 4 ans ;

Dans l'attente de la stabilisation des compétences de la communauté de communes, des moyens de la CAF alloués pour les contrats enfance jeunesse pour les années 2018-2021 (négociation CNAF avec l'Etat courant 2018) et sur proposition de la CAF, nous avons saisi la possibilité d'intégrer les actions des contrats arrivés à terme dans un des contrats en cours, à savoir celui signé avec l'ex-Communauté de Communes Arbois Vignes et Villages.

Il est donc proposé pour 2019 un avenant au CEJ en cours de l'ex-CCAVV dans l'attente d'un nouveau CEJ pluriannuel à compter de 2020. Cet avenant intègre les actions des CEJ ex-Grimont, Ville de Poligny pour la compétence extrascolaire transférée et Saint-Lothain (compétence extra transférée). Les maires de Poligny et Saint-Lothain sont donc co-signataires de l'avenant aux côtés du Président de la communauté de communes et du directeur de la CAF.

### **PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)**

La loi du 8 juillet 2013, dite de Refondation de l'école de la République, a établi un cadre d'action éducative nouveau par la création des Projets éducatifs de territoire (PEDT).

Document cadre de l'action éducative à l'échelle territoriale, le PEDT est co-élaboré avec l'ensemble des acteurs éducatifs : acteurs relevant du Ministère de l'Education nationale, les collectivités locales, les acteurs de l'éducation populaire, les représentants des fédérations de parents d'élèves. Fruit d'un diagnostic partagé, il définit aussi bien les rythmes scolaires des enfants, avec notamment la mise en œuvre des activités périscolaires dans leur complémentarité avec les activités des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), que les articulations des différents dispositifs éducatifs (Contrat d'accompagnement à la scolarité, Politique jeunesse...).

Au-delà de l'intérêt de travailler conjointement avec l'ensemble des acteurs éducatifs pour des continuités éducatives dans l'intérêt des enfants, la signature d'un PEDT permettait aux collectivités :

- des dérogations aux principes d'aménagement du temps scolaire (durée de cours par demi-journée ou journée ; 9<sup>ème</sup> demi-journée d'école autre que le mercredi)
- de bénéficier de taux dérogatoires dans la mise en œuvre d'activités périscolaires déclarées
- de la souplesse horaire pour définir les modalités de mise en œuvre des 3h libérées pour les Temps d'activités périscolaires (TAP) au sein de la semaine à 4,5 j

Avec le retour de la semaine à 4 jours sur la plupart des groupes scolaires (retour à 4j pour Arbois prévu en septembre 2019 ; maintien à 4,5j au niveau du SIVOS du Haut-Lizon), le

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 Février 2019

**CO 006 DE (SUITE)**

**Objet : Signature avenant CEJ et avenant PEDT.**

maintien d'un PEDT s'avère pertinent pour consolider le rapprochement des acteurs éducatifs qu'il a permis (partenariat sur des actions instauré dans plusieurs groupes scolaires) et pour pouvoir activer les taux dérogatoires d'encadrement dans les ALSH déclarés.

Il y avait jusqu'à présent 4 PEDT sur le territoire de la communauté de communes :

- Ex- Grimont : échéance juillet 2017 (délibération du 5/06/2014) ; renouvelé jusqu'en juillet 2019

- Ex-CCAVV : échéance juillet 2018 ; renouvelé jusqu'en juillet 2019

*PEDT unique renouvelé au nom de la communauté de communes Cœur du Jura.*

- Sivos du Haut-Lizon : échéance juillet 2018 ; renouvelé jusqu'en juillet 2019

- Ville de Salins : échéance juillet 2017 ; renouvelé jusqu'au 31 décembre 2018

L'échéance de juillet 2019 devait nous laisser le temps de relancer un travail partenarial pour l'élaboration d'un nouveau PEDT pluriannuel en intégrant de nouveaux acteurs du fait de l'élargissement des compétences de la CCAPS au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le retour à la semaine scolaire de 4 jours rend caduc le PEDT de la CCAPS du fait du changement de l'organisation du temps scolaire dans au moins un groupe scolaire à la rentrée 2018 : l'ensemble des sites hormis Arbois et Haut-Lizon sont repassés à 4 jours.

Avec le retour à la semaine de 4 jours, le gouvernement a sorti un Plan Mercredi pour proposer des activités de qualité le mercredi aux enfants. A cet effet, un soutien accru aux collectivités est prévu par un doublement de la prestation de service ordinaire versée par la CAF (1 € au lieu de 0,54 € par heure actuellement) sous réserve de la labellisation « Plan Mercredi » du PEDT. Cela implique de préciser les activités envisagées le mercredi au travers une Charte Plan Mercredi annexée au PEDT. Il est important de préciser que ne seront bonifiées que les heures réalisées en plus, sur la base du différentiel d'heures réalisées entre l'année N-1 et l'année N. Les ALSH extrascolaires d'Arbois et Salins pourraient potentiellement être concernés.

Afin de bénéficier des taux dérogatoires d'encadrement dans nos ALSH et d'une éventuelle bonification de la prestation de service ordinaire pour le mercredi, il est proposé de signer un nouveau PEDT 2019-2021 reprenant les éléments descriptifs du territoire et du fonctionnement de nos ALSH. Les modalités de travail pour enrichir et suivre ce PEDT avec les acteurs éducatifs du territoire seront précisées dans les prochaines semaines.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Par 70 voix pour et 8 abstentions,

1 / VALIDE l'avenant au CEJ de l'ex-Communauté de Communes Arbois Vignes et Villages intégrant les actions des CEJ d'ex-Communauté de Communes de Grimont et de la commune de Saint-Lothain arrivés à terme, avenant valable jusqu'au 31/12/2019 ;

2 / VALIDE le PEDT 2019-2021 ;

3 / AUTORISE le Président à signer l'avenant au CEJ et le PEDT

Fait à Poligny, les an, mois et jour, que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,

le 1<sup>er</sup> vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY



Envoyé en préfecture le 05/03/2019

Reçu en préfecture le 05/03/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20190226-CO006DE\_2019-DE